

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le 17 décembre 2015, le Conseil municipal de Branne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Marie Dupont, Maire.

Présents : Jean-Marie DUPONT, Alain Large, Josiane MOREAU, Francis GERKENS, Alain AUTIN, Régis PARDO, Viviane AVRIL, Brigitte DEAT, Catherine THOMAS, Laetitia GUEDES-FERNANDES, Marie-Christine FAURE, Véronique PARSAT

Absent(s) Mme Nathalie BOUYSSOU pouvoir à Jean-Marie Dupont
Mr Jean-Louis BASTIE pouvoir à Marie-Christine FAURE
Mr Eric NICOLINE pouvoir à Brigitte DEAT

A été désigné(e) Secrétaire : Mme Brigitte DEAT

Monsieur le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et demande s'il y a des observations sur le dernier compte rendu. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

1 -20151201 : Projet Schéma Départemental de Coopération intercommunale

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que :

La loi NOTRE nous oblige à avoir des communautés de communes à 15000 habitants. Lors de la délibération du 25 septembre, nous avons donné un avis, celui de rejoindre la communauté de Castillon-Pujols.

Or aujourd'hui nous devons nous prononcer avant le 21 décembre 2015 sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet.

Monsieur le Maire donne lecture du projet qui envisage un rattachement de la CDC du Brannais avec celle de Castillon-Pujols, ces deux communautés ayant des profils complémentaires. Cette fusion regrouperait 38 communes pour 23 678 habitants.

Où le rapport de Mr le Maire, celui-ci propose au conseil municipal de statuer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce projet de SDCI à la majorité pour : 12, contre : 3 (Mme Faure et Mme Parsat).

2-20151202: Point financier et décisions modificatives

Monsieur le Maire passe la parole à Mme MOREAU, Adjointe en charge des finances.

Madame MOREAU précise qu'à ce jour le budget présente un excédent de 370 839 €

Cependant afin d'avoir une meilleure lecture des crédits consommés et budgétisés Mme Moreau propose de faire un virement de crédit pour équilibrer le compte 2315 comme suit :

2315 opération 36 : - 3000	2315 : +3000
----------------------------	--------------

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative.

Point sur les travaux

Mme Moreau fait un point financier sur les travaux.

Travaux de la Côte de Lagut et du Guspit

Budget prévu	86 000
Coût total des travaux	75 426
Gain	10 573

Travaux chemin de la Tannerie

Budget prévu	43 000
Avenant	1 197
Coût total des travaux	30 694
Gain	11 000

Les travaux du Guspit sont terminés et ont été réceptionnés.

Les travaux du chemin de la Tannerie sont en cours de finition, reste le balayage et les ralentisseurs.

3-20151203 : Rétrocession parcelle AH n°2 à l'euro symbolique

Mr le Maire rappelle au conseil qu'en date du 12 janvier 2015 celui-ci avait accepté à l'unanimité de rétrocéder la parcelle AHn°2 sis Leyre d'une contenance de 23a68ca à Messieurs Faotto Jean-Luc et Desplat Jean-Philippe à l'euro symbolique. Or il n'a été notifié dans la délibération « symbolique », par conséquent nous devons reprendre la délibération en confirmant qu'il s'agit bien d'une cession à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De rétrocéder la parcelle AHn°2 sis Leyre d'une contenance de 23a68ca à messieurs Faotto Jean-Luc et Desplat Jean-Philippe à l'euro symbolique
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents ad hoc.

4-20151204 : Ouverture par anticipation de crédits budgétaires 2016

Monsieur le Maire passe la parole à Mme MOREAU, Adjointe en charge des finances.

Le conseil municipal donne à l'unanimité son accord afin de permettre à Monsieur le Maire de liquider des dépenses d'investissements, avant le vote du budget primitif à hauteur de 25 %, soit 90 900 euros.

Les dépenses envisagées sont les suivantes :

Achat épareuse : 13 000€

Achat divers : 5 900€

Achat de panneaux de police : 2 000€

Eclairage public : 5 900€

Travaux de voirie : 38 000€

Travaux bâtiments : 18 000€

Elaboration d'un document d'urbanisme : 6 000€

Personnel communal**5- 20151205 : Contrat CAE**

Le conseil municipal à l'unanimité :

-accepte de renouveler un contrat CAE de 35h00 hebdomadaire, au smic en vigueur pour 6 mois à compter du 31 janvier 2016.

-précise que les crédits seront inscrits au BP 2016

-autorise le Maire à signer la convention et le contrat

6-20151206 : Suppression et création d'un poste d'un adjoint technique suite à la modification d'une durée hebdomadaire

Suite à la modification des horaires de services de certains agents suite à la mise en place de Tap, nous devons régulariser leur poste

Ainsi après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- De modifier la quotité d'un poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe de 31h30 pour la passer à 34h00 à compter du 01/02/2015
- Autorise Mr le Maire à signer les documents ad hoc.

Questions Diverses

- Demande d'accès en voiture d'une servitude derrière les bureaux de la CCB.
Mr le Maire expose au conseil la demande faite par les héritiers Deltil qui envisage de faire des appartements dans la maison familiale et par conséquent sollicite l'autorisation de sortie avec des véhicules sur le parking derrière la CCB. Cette autorisation amènera les véhicules à passer sur le square Chazelle. Mr le Maire précise que par délibération du 06 août 2005, le conseil municipal avait octroyé à Mr Deltil le passage piétonnier à sa propriété et de façon exceptionnel pour les véhicules, sans que cela soit acté devant un notaire.
Le conseil souligne qu'autoriser le passage posera des problèmes de sécurité, cette circulation se faisant sur un passage étroit.
Après discussion le conseil municipal émet des réserves, n'est pas favorable à donner cette autorisation, demande à voir avec un notaire la servitude déjà octroyée et décide d'étudier la question pour un prochain conseil municipal.
- City stade
Mr le Maire rend compte de la réunion du 05 courant organisée avec les riverains qui souhaitent la fermeture, voire la destruction du complexe.
Concernant les nuisances sonores Mr le Maire a sollicité une étude d'impact du bruit sur la période printanière et estivale, en plus du bruit les riverains se plaignent du type de population fréquentant le city stade qui ne respecte ni les horaires ni l'environnement.
Mme Thomas déplore qu'en raison de mauvais comportements de certains il faille pénaliser les enfants de la commune, il faut donc dans un premier temps trouver les moyens de faire respecter les horaires en trouvant les moyens matériels de fermer la structure. Mr le Maire propose au conseil de réfléchir et de faire des propositions
- Syndicat Intercommunal du Collège de Branne
Le syndicat du collège va être dissous, les frais de transports ne seront plus financés par les mairies mais par la région, notre participation devrait donc diminuer. En ce qui concerne les voyages scolaires la mairie participera aux frais de transports.
Mr le Maire rappelle que le conseil devra se prononcer sur la demande faite par le syndicat d'intégrer la voirie qui mène au gymnase dans la voirie communale, pour le moment le syndicat n'a pas renouvelé sa demande, on attend.
- Commun privé :
Mr le Maire fait part au conseil d'une demande de 3 à 4 riverains sis Guignan, qui souhaitent que la commune refasse la voirie du commun qui dessert leurs propriétés.
Mr le Maire a refusé dans la mesure où cette voie est privée, peut-être que les riverains solliciteront l'intégration de cette voie dans le domaine public communal.

Nous allons recevoir du Conseil Départemental les dotations suivantes :
27 857 € de FDAEC pour 2014-2015
1 721 € pour les écoles, projets multisports 2015-2016

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 16.

A collection of handwritten signatures in black and blue ink, arranged in a loose, overlapping pattern. The signatures are stylized and difficult to read, but some appear to contain the names 'Jean', 'Jean', 'Jean', 'Jean', and 'Jean'.